



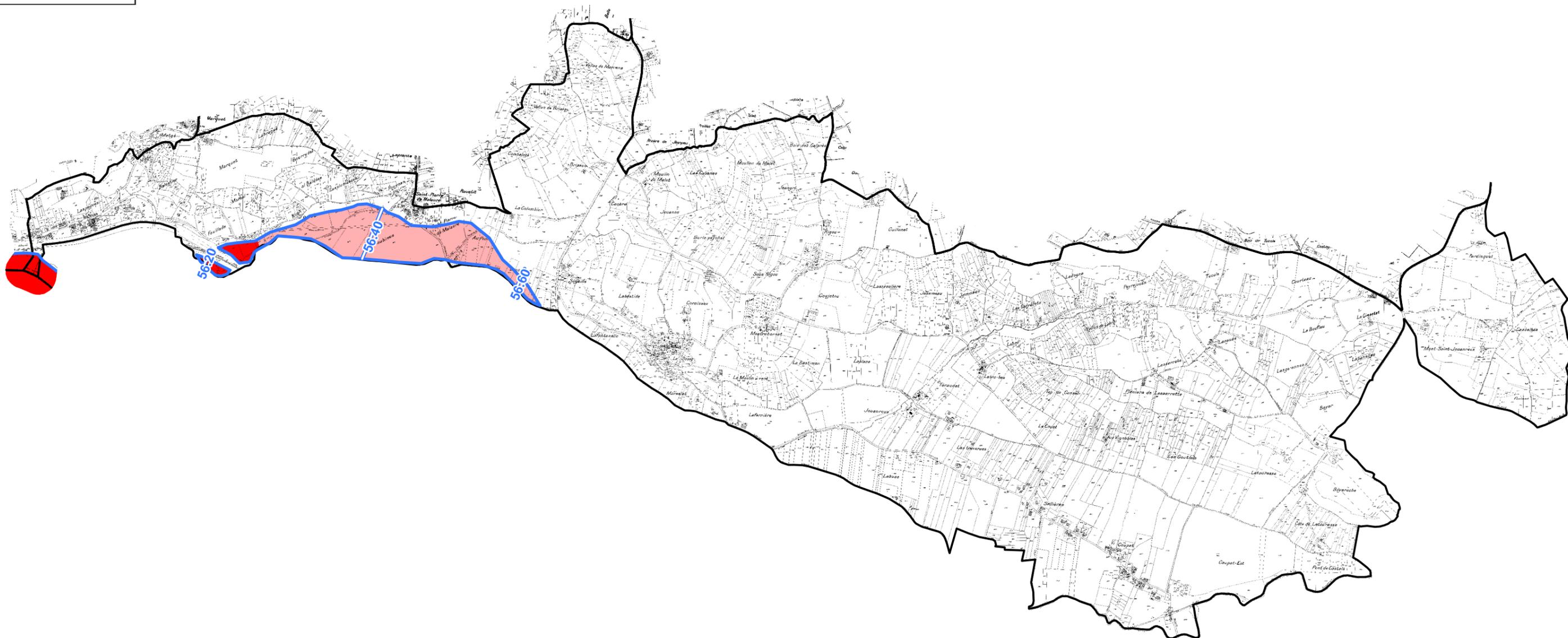
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE
LOT-ET-GARONNE

Plan de Prévention des Risques naturels INONDATION

CLERMONT SOUBIRAN (Secteur de l'Agenais)

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-250-0013 du 7 septembre 2010



Hauteur de digues en mètres

- inférieure à 2 mètres
- supérieure ou égale à 2 mètres

Zonage

- Bleu (secteur urbanisé en aléa faible à moyen)
- Jaune (champ d'expansion en secteur d'aléa faible à moyen)
- Rouge Clair (champ d'expansion en secteur d'aléa fort à très fort)
- Rouge Clair tramé (secteur urbanisé en aléa très fort)
- Rouge Foncé (champ d'expansion en secteur d'aléa Majeur)
- Violet (secteur urbanisé en aléa fort)

Limite de zone inondable

Niveaux calculés d'une crue centennale exprimés en m. NGF

- 51 Niveau dans le casier
- 4.7 Niveau sur le profil considéré
- 49.3 Niveau au point considéré